

## Séance USKA – OFCOM du 22. Avril 2021

Voici un résumé des points les plus importants discutés

### 1. Transition de la procédure d'octroi de licences à la procédure de notification conformément à la nouvelle loi sur les télécommunications LTC

Du point de vue de l'OFCEM, le changement s'est bien passé. Après quelques incertitudes initiales, après des explications appropriées du contexte, le changement a été bien accueilli.

### 2. Coûts liés aux changements de données sur les installations relais existantes :

L'OFCEM confirme qu'à l'avenir, pour les modifications de données, pour des stations relais déjà notifiées, aucune nouvelle taxe d'enregistrement de 70 CHF ne sera perçue.

### 3. Examens pour le certificat de capacité de radioamateur

L'OFCEM reprend sans délai les examens à Bienne. Les 60 premiers candidats ont déjà reçu une nouvelle date d'examen.

Probablement dans le courant de l'année 2022, le déroulement des examens sera adapté aux supports électroniques (PC ou tablette). À moyen terme, il est également prévu de réviser les questions d'examen. L'USKA sera impliquée dans ce processus.

### 4. Présence de l'OFCEM au Hamfest 2021 :

La présence de l'OFCEM a été confirmée. M. Emmanuel de Raemy fera un exposé sur les perturbations générées par des systèmes PV. De plus, l'OFCEM tiendra un stand d'information similaire à celui du Hamfest 2019 à Zoug. La tenue du Hamfest est évidemment liée à la situation épidémiologique.

### 5. Perturbations VDSL et G. fast :

Pour ces cas de perturbations, la collaboration avec Swisscom se déroule de manière ordonnée. Si les mesures de „notch“ ne permettent pas de réduire suffisamment le niveau de perturbations, des mesures structurelles doivent être entreprises (remplacement des lignes). Cela prend naturellement plus de temps. À ce jour, G. fast n'a pas entraîné de perturbations.

### 6. Perturbations CEM causées par les installations photovoltaïques :

En collaboration avec l'OFCEM, un article a été publié dans "eco2friendly- Magazin", qui met en évidence les problèmes liés à l'utilisation des optimiseurs. L'article est public et sera mis en ligne sur notre site web. Les radioamateurs dont les voisins envisagent une installation solaire devraient faire parvenir ces informations au constructeur.

S'y ajoutent les articles déjà connus de l'édition de février 2020 de "Photovoltaics".

### 7. Perturbations générées par des dispositifs CPL :

Le „notchage“ des bandes radioamateurs sur les bandes OC semble efficace et fonctionne assez bien. Par contre, des problèmes de perturbations sont apparus dans la bande 6m (50-52 MHz). Une norme internationale est en cours d'élaboration. Actuellement, il n'est donc pas possible d'empêcher de tels dispositifs. Il faudra encore quelques années avant qu'une nouvelle norme n'entre en vigueur.

Les nouveaux dispositifs CPL récemment apparus sur le marché peuvent techniquement aussi être „notchés“ sur la bande 6m. Toute personne ayant des problèmes d'interférence CPL sur la bande 6m doit contacter le groupe de travail CEM de l'USKA.

#### 8. Perturbations générées par des revitaliseurs d'eau :

L'OFCOM est bien conscient de ce problème. Aucune interdiction de vente et d'utilisation n'a encore été édictée en Suisse, comme c'est le cas en Allemagne. Les OM affectés doivent tenir un journal précis du moment où la perturbation intervient et d'essayer de localiser le site. S'appuyant sur ces observations, il convient d'établir un avis de perturbations régulier à l'intention de l'OFCOM.

#### 9. Perturbations générées par les équipements de sécurité ferroviaire (Euroloop) :

Depuis 13 ans, l'OFCOM a informé l'Office fédéral des transports que la technologie Euroloop ne bénéficiait pas de la protection des fréquences. En conséquence, l'USKA est autorisée à organiser la suppression des interférences de ces sites avec l'OFT. Les fournisseurs d'équipements Euroloop seront également impliqués dans ce processus.

#### 10. Attribution de nouvelles fréquences relais :

Dans la bande 2m ainsi que dans la bande 70cm, il n'y a pratiquement plus de fréquences libres. De plus, l'OFCOM ne souhaite pas interférer dans la conformité des fréquences utilisées selon le plan de bande de l'IARU, ni dans la coordination avec les pays voisins. L'USKA discute donc avec l'OFCOM des moyens d'intensifier la coopération.

La proposition de l'USKA de soumettre toutes les demandes de nouvelles fréquences relais à l'USKA pour un examen préliminaire a été accueillie positivement par l'OFCOM. Dans tous les cas, la décision finale d'attribution appartient à l'OFCOM.

La coopération dans le domaine des fréquences relais est toujours en cours de discussion. Les questions relatives aux fréquences notifiées mais peu utilisées, ainsi que le traitement des relais qui n'ont pas été notifiés à l'OFCOM, doivent encore être clarifiées.

#### 11. 4 m / bande 70MHz :

L'OFCOM est prêt à envisager une certaine utilisation de la bande 4m, comme cela est par exemple le cas en Allemagne. L'USKA est priée de préciser ses souhaits. Les personnes connaissant les activités 4m sont priées de prendre contact avec le comité de l'USKA afin de définir les besoins.

2021-05-18 ALH